

## ***De l'université néolibérale à l'université comme commun***

par CHRISTIAN LAVAL

### **Abstract**

It took some time for the academic community to take the measure of a historical change that affects higher education at different rates and in different ways depending on the country and the structure. It has now become quite clear that a new university model has begun to unfold. Whether we call it “entrepreneurial”, “managerial” or “neoliberal” university, whether we speak of “academic capitalism” or “capitalist university”, or even of “globalized market of higher education”, all of these concepts designate a change that calls into question not only the modes of organization or “governance” of higher education, but its definition, its aims, its social, cultural and political functions. The professional ethos of teacher-researchers, the relationship to studies and knowledge of students and the very conception of knowledge are affected by it.

If it is up to the social sciences to produce the most precise analysis of these transformations and their motivations, it is also up to them to open up the question of alternative models to the neoliberalism of universities.

In the light of the history of universities, what could be a “university common” associating the principle of self-government of university activity and the collective use of knowledge resources? More concretely, how to articulate, in a refounded institution, different but all necessary dimensions and principles such as democratic collegiality, academic freedom of research and teaching, open and universal access for citizens to the public service of knowledge, the emancipatory purpose of education and the equalization of study conditions?

So many questions which, ultimately, refer to a much larger question: to what extent can higher education still be a space of resistance, or even a lever for the transformation of society?

### **Introduction**

Tout se passe comme si la société néolibérale n'avait plus besoin de l'université comme lieu de la science, de la connaissance rationnelle, de la vérité. Ce qu'il lui faudrait, c'est une université transformée en rouage de la machine productive et marchande, comme on le voit à certaines tendances mondiales. Cette transformation progressive affecte au plus profond le sens historique de l'université, soit la production de connaissances validées par des dispositifs institutionnels de vérité. Le néolibéralisme est un mode de gouvernement des individus par le marché mais aussi un « régime de vérité », qui oblige à certains actes et à certaines « procédures de manifestation de la vérité ». Or, le régime néolibéral de vérité qui s'impose peu à peu à l'université comme ailleurs c'est

la validation par le marché. Est vrai, est légitimement vrai, ce qui est économiquement efficace. D'où une dévaluation progressive de l'université classique comme lieu de la connaissance rationnelle. L'emploi devient la finalité exclusive de ce que l'on enseigne comme la « valeur économique » devient la finalité de la recherche. « Pour et par le marché », telle pourrait être la devise de l'université néolibérale. Si ce nouveau régime de vérité commence à affecter en profondeur les métiers de l'enseignement et de la recherche, la prise de conscience de la gravité de cette mutation a été assez lente. Il faut en convenir : les universitaires ne sont pas toujours les plus intéressés par les transformations de leur propre champ professionnel. Une question se pose donc. Comment se fait-il que, une fois ressenties et à peu près connues par les universitaires, les conséquences personnelles et collectives de la mise en place de l'université néolibérale, les résistances aient été, jusqu'à présent du moins, aussi faibles ? Pourquoi si peu de résistance du milieu ?

Il y a au moins cinq raisons fondamentales. La première tient aux disparités nationales des systèmes d'enseignement. Elles ont pu empêcher la compréhension que nous avons affaire à la constitution d'un modèle mondial qui s'imposait par touches successives, à des rythmes et selon des modalités variables selon les pays.

La deuxième tient aux divisions internes du champ universitaire. Les mutations dont nous parlons affectent de façon très différente les membres de la communauté académique. Le champ universitaire est traversé par un conflit aux multiples fronts, qui traverse inégalement les disciplines et partage les universitaires en groupes aux intérêts différents. Il est un autre principe de division peut-être encore plus puissant, qui divise les enseignants-chercheurs à statut et la masse de plus en plus considérable des « exclus de l'intérieur », vacataires et précaires de l'enseignement et de la recherche, d'autant plus exploités et dominés que l'institution entretient chez beaucoup l'espérance d'une élection future par l'Alma mater.

La troisième raison tient à ce que les réformes de type néolibéral s'imposent non par adhésion idéologique mais par une sorte de chantage au principe de réalité. « Nous n'avons pas le choix » est la formule la plus typique des nouveaux managers de l'université. Autrement dit le « jeu de la concurrence », qui s'impose à tous, appelle à la résignation de chacun, à l'adaptation, au conformisme généralisé.

La quatrième raison est la conséquence de la précédente. L'instauration de ce régime de concurrence conduit à la prévalence des critères gestionnaires sur les finalités intellectuelles et pédagogiques de l'université. Cette « douce » violence managériale individualise les intérêts, culpabilise ceux qui ne se sentent pas à la hauteur des objectifs, isole ceux qui osent lui résister et qui passent parfois pour des traîtres ou des saboteurs de la « réforme nécessaire » (de Gaulejac 2013 : 12).

La cinquième raison, qui va nous occuper plus spécialement ici, tient au fait que la résistance a besoin à la fois de la compréhension du modèle de l'université néolibérale et d'un contre-modèle. Il ne suffit pas en effet de produire une analyse critique du nouveau

modèle si l'on ne peut, parallèlement, lui opposer au moins un modèle alternatif. Or c'est sur ce dernier point que nous pouvons intervenir politiquement dans le champ universitaire. Je propose ici une mise en contraste de l'idéal-type de l'université néolibérale et celui de l'université comme commun. La démarche dite « idéal-typique » comme construction d'une « image intellectuelle » ne présuppose pas la réalisation empirique parfaite et totale d'un modèle. Elle vise à synthétiser des tendances et des aspects de la réalité et à anticiper les résultats de processus en cours, en visant à saisir une cohérence d'ensemble. Elle permet de comparer les situations nationales et de mesurer les écarts entre le modèle construit et les réalités. Mais, et c'est ce qui est parfois oublié, elle permet de jouer des contrastes entre modèles idéal-typiques. En effet, rien ne nous interdit de construire une image alternative de ce qui doit être, une fois assumée évidemment le fait que les sciences sociales en s'appuyant sur des données du passé, des réalisations encore vivantes, des pratiques d'aujourd'hui, sont capables de dresser normativement une image alternative de la réalité future.

### **L'idéal-type de l'université néolibérale**

Tout en gardant leurs différences liées à leur propre histoire nationale, les universités du monde entière entrent peu à peu dans un nouvel âge. Qu'on l'appelle « université entrepreneuriale », « managériale » ou « néolibérale », que l'on parle de « capitalisme académique » ou d'« université capitaliste », ou encore de « marché globalisé de l'enseignement supérieur », tous ces concepts désignent une mutation qui remet en question non seulement les modes d'organisation ou de « gouvernance » de l'enseignement supérieur, mais aussi ses finalités et ses fonctions sociales, culturelles et politiques. Nous parlerons ici « d'université néolibérale » pour désigner ce nouveau modèle historique d'université qui vient prendre la suite d'autres grands modèles historiques d'universités : l'université médiévale, l'université humboldtienne du XIXe siècle, l'université de masse nord-américaine (ou modèle de la multiversité à la Clark Kerr) du XXe siècle. De ce modèle mondial aux variantes nationales et locales multiples, il convient de donner les principaux traits distinctifs à la manière d'un idéal-type dont on ne retrouve évidemment pas partout exactement les mêmes caractéristiques et les mêmes aspects compte tenu de la différence dans la rapidité de diffusion du modèle et de la différence des structures universitaires nationales.

L'enseignement supérieur et la recherche sont reconstruits comme des « marchés » institutionnels, à tous les niveaux. La nouvelle régulation du système universitaire et l'idéologie qui l'accompagnent sont fondées sur le primat absolu de la concurrence et l'obligation de performance sur ce marché. Le modèle de la concurrence tend à s'imposer à tous et à tous les niveaux, en imposant de nouvelles règles de fonctionnement et de financement du champ de la connaissance, règles qui influencent le compor-

tement de tous les acteurs.

Cette université néolibérale ne vise pas l'égalité entre les unités et les structures qui la composent mais leur différenciation et leur inégalité. L'un des principaux effets recherchés est la divergence de trajectoires et de fonctions des universités, conduisant à une inégalisation accrue du champ universitaire. Le capital scientifique se concentre dans des universités leaders à vocation internationale et des unités prestigieuses dites d'excellence. Il y a dissociation entre quelques pôles d'excellence de niveau mondial et des établissements voués à une fonction professionnalisante, tournés vers des publics plus populaires, spécialisées dans des formations plus courtes. Le discours officiel veut que l'inégalité entre établissements et entre formations est à la fois inévitable et souhaitable face à la compétition mondiale, laquelle oblige à concentrer les ressources sur les « meilleurs » au nom d'une logique de l'excellence et de la performance.

Les établissements sont enjoints, pour s'adapter à la situation de marché, de se transformer en « entreprises académiques » dotées d'une plus grande autonomie stratégique et financière, gouvernées par des managers dont les qualités requises sont celles de l'efficacité marchande. Le modèle néolibéral d'université n'est pas un modèle seulement ou intégralement marchand même si un secteur d'enseignement privé tend à se développer au détriment de l'enseignement public, c'est un système bureaucratique-concurrentiel ou, si l'on préfère, entrepreneurial. Parallèlement aux phénomènes de marchandisation authentique, notamment par le biais d'une augmentation des droits d'inscription, on a affaire à une managérialisation de l'université, de sorte que la néolibéralisation de l'enseignement supérieur ne consiste pas seulement en une extension du secteur privé d'enseignement supérieur mais également en une transformation profonde du secteur académique public.

Cela aboutit à une polarisation interne au monde des universitaires entre ceux qui sont proches du pôle managérial et ceux qui sont plus proches « du terrain » de la recherche et de l'enseignement, selon un clivage qu'on retrouve dans toutes les professions fortement bureaucratisées. Le nouveau management universitaire bouscule la représentation collégiale de l'université, en remplaçant la conception d'un corps s'auto-gouvernant par la conception entrepreneuriale de personnels dirigés par un manager guidé par le souci de la performance. L'université ressemble alors de plus en plus à une entreprise avec son élite académique en première ligne sur le « front de la compétition » et ses employés subalternes qui se voient imposer des règles et des « process » de travail estimés plus efficaces dans la compétition.

En ressemblant de plus en plus à une entreprise, acteur stratégique sur un grand marché national ou international, l'université abandonne ses dimensions les plus démocratiques. Le processus de dédémocratisation de l'université se manifeste notamment par le renforcement du pouvoir des présidents d'université et par la construction de niveaux ou d'instances bureaucratiques échappant largement aux règles établies de la collégialité.

Le modèle de l'université néolibérale est inséparable d'une conquête du pouvoir académique par une couche de gestionnaires qui imposent une nouvelle « gouvernance » et un nouvel éthos du travail académique. Se constitue à l'intérieur de l'université un pouvoir gestionnaire de plus en plus autonome, aux intérêts distincts de ceux des enseignants et des chercheurs. On assiste à une centralisation politique de la gouvernance avec des directions universitaires disposant de marges de manœuvre stratégique plus grandes et jouissant d'une autorité hiérarchique renforcée sur les « personnels ». Ce groupe dirigeant, pour assumer ses fonctions de direction, absorbe, une part accrue des ressources financières et humaines raréfiées des établissements. Cette nouvelle « noblesse académique » conduit la transformation des universités en diffusant et en imposant les normes de la concurrence et les outils de l'évaluation.

Comme la mise en concurrence conduit à la mise en place de nouvelles formes plus poussées de rationalisation du travail académique, ces dernières permettent aux universitaires les plus proches du monde de l'économie et de la gestion de bénéficier d'une légitimité accrue liée aux compétences gestionnaires qu'ils détiennent, au détriment de compétences académiques et scientifiques plus traditionnelles. Dans un contexte de baisse des ressources publiques et d'augmentation des financements privés, ces compétences gestionnaires apparaissent alors déterminantes dans la lutte concurrentielle.

A l'occasion de ces nouvelles fonctions indispensables dans la course aux financements, une véritable bureaucratie de l'évaluation et du financement se développe. Cette spécialisation bureaucratique, d'ailleurs fort coûteuse et chronophage, est telle que la recherche de financement contractuel, dans nombre d'unités de recherche, a pris le pas sur la recherche proprement dite. Ce sous-secteur professionnel à l'intérieur du champ académique produit des normes qui visent à refaçonner les pratiques professionnelles selon des principes managériaux et en conformité avec les procédures formelles et les standards de l'expertise, en définissant par exemple des catégories de jugement différenciant des pairs statutairement équivalents, ou en imposant des définitions légitimes de ce qu'est une « bonne recherche » ou une « recherche de qualité ». On assiste à la naissance d'un véritable pouvoir expertocratique, à la frontière de la recherche et de l'administratif, s'exerçant sur les enseignants-chercheurs.

Ce modèle d'université au service de la *Knowledge Society* impose de façon très prescriptive des changements très concrets dans les missions et les fonctions de l'université. La professionnalisation des études impose une porosité de plus en plus grande des cultures, des valeurs et des logiques propres aux différents mondes professionnels, et notamment au monde des entreprises privées. La recherche, de son côté, est de plus en plus poreuse aux attentes des commanditaires privés et publics dont dépend l'octroi des ressources des unités de recherche. C'est le rapport entre les universités et les différents champs économiques et politiques qui sont affectés, quoique différemment selon les disciplines.

« L'économie de la connaissance », discours qui justifie l'université néolibérale, fait précisément de la connaissance un bien économique. La connaissance est soumise à la forme de la valeur par les artefacts de la quantification propres à l'évaluation, au benchmarking, à l'indexation, à la bibliométrie. Il ne s'agit pas seulement de « marchandisation » au sens restreint du terme. Les produits de la connaissance sont « valorisés » comme si ils étaient des marchandises mais sans être toujours des marchandises réelles. Les techniques de quantification permettent de créer des ersatz de « valeur économique » à partir desquels il est possible de donner une valeur aux unités de recherche et aux producteurs de connaissance, à savoir les enseignants-chercheurs. L'évaluation quantitative n'est rien d'autre qu'une production de « valeurs d'échange » sur un marché fictif, qui fonctionnent comme des prix monétaires sur le marché des biens<sup>1</sup>. Un bon chercheur, celui qui possède une grande « valeur » sur ce marché, est celui qui a un score bibliométrique et citationnel élevé. Il tend à se transformer ainsi subjectivement en entrepreneur contraint de gérer et de faire croître ses capitaux bibliométriques et citationnels en déployant une stratégie de placement de « papiers », plutôt des articles que des livres d'ailleurs. La performance bibliométrique et citationnelle devient plus importante que l'apport de connaissances nouvelles, dégradant potentiellement la qualité même de la production (Insel 2009 : 117).

Les universitaires et les scientifiques en tant que producteurs de « produits cognitifs » pour un marché de l'édition et de la publication sont soumis à des contrôles et à des évaluations de leur productivité plus fréquents. Leur activité est doublement disciplinée par la bureaucratie et par le marché, notamment par la création d'indicateurs de performance. Cette culture de la surveillance et de la performance repose sur la défiance envers les individus suspectés de n'avoir d'autres motifs que celui de leurs propres intérêts privés (théorie du *Public choice*).

Le « pilotage » du système universitaire et le gouvernement des universitaires sont intimement liés à ce mode de valorisation de l'activité universitaire. En quantifiant le niveau de productivité des laboratoires et des chercheurs, il devient en effet possible de prendre le contrôle de leur activité à distance par un outillage particulier de mesure qui évalue c'est-à-dire, au sens strict, « produit » la valeur des travaux et du chercheur. L'établissement d'un « prix fictif » des travaux de recherche, des chercheurs eux-mêmes et des unités de recherche, est un élément central de la construction de l'université néolibérale.

Cette transformation de la connaissance en une valeur construite par les indicateurs s'accompagne d'une extension et d'un renforcement des droits de propriété sur la connaissance, et se traduit plus généralement par une transformation d'un bien commun en bien économique appropriable pour lequel les étudiants doivent s'acquitter d'un prix parfois très élevé permettant aux établissements universitaires qui les distribuent de jouir de rentes et aux établissements bancaires de profiter de l'endettement d'une

---

<sup>1</sup> Conformément aux recommandations de Hayek dans *The use of Knowledge in Society* (1945).

clientèle jeune. Le marché universitaire se double d'un marché des publications scientifiques, qui tend à devenir le lieu de véridiction suprême de l'activité des universitaires par le classement des revues et le dénombrement des publications et des citations.

La rationalité instrumentale portée par la langue du management opère une occultation progressive des finalités substantielles de l'université, transformées en modes de gestion entrepreneuriaux, en mesures de résultats, en stratégies de communication, en rapports coûts/bénéfices. Il n'est plus question que d'économie d'échelle, d'optimisation des moyens, de regroupement et de mutualisation des ressources. Par là, s'opère une *dévalorisation* au sens propre du terme du contenu du métier et parallèlement un renforcement du pouvoir des équipes managériales et des consultants qui les conseillent pour lesquels les changements à mettre en œuvre sont non négociables, quels que soient les effets réels de ces dispositifs sur le travail et sur la situation personnelle des professionnels concernés. La conduite même de l'activité de recherche est soumise aux critères et méthodes du management. Le jugement des experts sur les projets répondant à des appels d'offre porte tout autant sur les apports scientifiques attendues que sur la « gouvernance de la recherche » notamment dans ses aspects financiers, ce qui fait que le jugement des experts est soumis au postulat selon lequel la qualité d'une recherche dépend essentiellement de sa « bonne gouvernance ».

La perte d'autonomie de l'université ne se montre jamais mieux que dans la transformation de la hiérarchie de la valeur des objets au sein d'une discipline selon la variation des valeurs économiques, sociales ou politiques accordées à ces mêmes objets en dehors de l'université. Ce sont en réalité les autorités politiques qui fixent les objectifs jugés stratégiques de la recherche et donc la valeur des objets comme la valeur professionnelle du travail de l'enseignant-chercheur. Et avec sa valeur, c'est toute l'activité de l'enseignant-chercheur qui est en quelque sorte commandée à distance selon des mécanismes managériaux de recrutement, de promotion ou de financement.

Du fait de la concurrence entre les établissements mais surtout du fait de l'écart croissant entre le nombre de candidats à la carrière scientifique et le nombre de postes statutaires à plein temps, l'emploi universitaire et scientifique obéit toujours plus au *modèle d'emploi néolibéral*. Dès la demande de financement de son doctorat, le chercheur est soumis à une pression concurrentielle qui réclame de lui un engagement total et de tous les instants, ce qui conduit à un clivage subjectif entre une vocation, souvent même une passion, et des conditions de travail qui obligent à ne pas faire « le bel ouvrage » qu'il souhaite faire (Piret & Girès 2018).

Le travail académique s'aligne sur le temps du marché universitaire et doit répondre à des obligations bureaucratiques démultipliées. Ce dont souffrent beaucoup d'enseignants-chercheurs, c'est de la compression du temps imposée et par le marché universitaire et par le « travail invisible » de l'administration. Ce temps de travail académique déborde sans cesse sur le temps de vie personnelle et de vie sociale.

« L'usage de soi »<sup>2</sup> se transforme en une sorte de surexploitation de ses capacités mentales, en une auto-accélération conduisant à un travail souvent décevant, en un processus d'auto-excitation lié à l'organisation bureaucratique du travail et à l'alignement du travail académique sur le temps marchand.

La mise en question pratique de l'éthos académique produit de multiples tensions subjectives génératrices de souffrances personnelles diverses jusqu'à des phénomènes dépressifs ou de burn out. Il est coûteux subjectivement de devoir être « des compétiteurs en permanence » (Musselin 2017 : 75). Et la pénibilité du métier est accru par des contradictions objectives, par exemple celles de devoir répondre à des appels d'offre au taux de réussite très faible au détriment d'une activité de publication hautement valorisée par les dispositifs d'évaluation.

### **L'idéal-type de l'université comme commun**

Le désir de modifier une situation insupportable au grand nombre est la base d'une réinvention de l'université du commun. Redéfinir l'université comme commun est largement incompatible avec la domination des normes néolibérales dans la société. Elle ne peut être qu'une institution du commun parmi d'autres institutions du commun. L'exercice consiste donc ici à imaginer ce que pourrait être une université autre que celle qui s'impose aujourd'hui, une université qui serait régie selon le *principe du commun*. Pierre Dardot et moi-même avons développé l'idée que des luttes et des expérimentations contemporaines se dégagent un principe politique à double face, qui se caractérise à la fois par une recherche de formes démocratiques nouvelles et par une remise en question de la logique propriétaire. Ce qu'on appelle les « communs » sont donc des institutions qui visent à associer les deux aspects, celui de *l'auto-gouvernement* et celui de *la prévalence des droits d'usage collectifs* (Dardot & Laval 2014). C'est une modification, non une négation des travaux d'Elinor Ostrom sur les « commons », qu'elle a définis comme des ressources partagées par une communauté qui en est la productrice, la protectrice ou la garante selon des règles collectivement instituées<sup>3</sup>. L'équipe d'Elinor Ostrom a développé l'analyse des « commons de la connaissance », qu'il s'agisse de commons existant déjà depuis longtemps comme les bibliothèques ou certaines revues, ou de commons nouveaux utilisant des nouvelles technologies (encyclopédie wiki ou logiciels libres). Elle n'a pas traité de l'université comme commun, c'est-à-dire comme une institution gouvernée par le principe du commun. Et pour cause : les travaux sur les commons, dans les champs sociologique, économique ou juridique, ne sont pas des anticipations de ce qui pourrait être, ils décrivent ce qui est. Il s'agit donc ici non pas

---

<sup>2</sup> Par « usage de soi », j'entends à la manière des ergologues comme Yves Schwartz, les usages du temps, du travail intellectuel, des relations aux autres, de l'attention.

<sup>3</sup> Le premier travail d'exploration dans cette direction a été réalisé par Charlotte Hess et Elinor Ostrom (eds., 2007).

tant d'un objet que d'un projet nouveau.

### **Une réinvention**

L'exercice qui consiste à dresser l'image idéal-typique d'une université démocratique et respectueuse des valeurs académiques peut sembler bien abstraite. Il est pourtant indispensable. Cette « université comme commun », ou encore cette « université du commun », ne peut naître que si elle est un champ d'expérience pédagogique et d'expérimentation sociale, mieux : un lieu d'invention institutionnelle. Si des pratiques nouvelles sont requises dès maintenant, elles doivent être orientées vers un modèle à inventer. Mais cette invention est en réalité une *réinvention* de l'idée d'université, une manière de lui redonner une consistance effective au XXI<sup>e</sup> siècle. Car que cherchons-nous ? Nous cherchons à associer *une université démocratique au service d'une société démocratique mais qui obéisse aussi aux valeurs et aux normes académiques fondamentales, héritage de longues luttes pour la liberté de pensée.*

L'idée d'université est ancienne. Le grand fait du XIII<sup>e</sup> siècle avec la construction des cathédrales, c'est la constitution des universités et notamment celle des diverses facultés de l'Université de Paris. Dès 1212, il est question de *l'Universitas magistrorum et scholarium*, de cette union des maîtres et des étudiants qui en est l'origine et la base (Cohen 1967 : 109). Au nord de l'Europe, les universités sont des associations volontaires de maîtres, tandis qu'au sud, et notamment à Bologne, les premières universités sont des associations d'étudiants dont les maîtres sont exclus.

*Universitas*, c'est le « tout » (traduction en latin classique de *to pan*) qui devient sous la plume des chrétiens la création divine, le monde, le cosmos, ou encore l'ensemble du genre humain, et chez les grammairiens un ensemble abstrait distinct des parties qui le composent. Comme souvent chez les médiévaux ce terme désigne toute totalité, concrète ou abstraite, de personnes ou de biens. Le terme est souvent opposé à *singularitas*, qui renvoie à l'unité ou à l'individu.

Catégorie à la fois grammaticale et logique, *universitas* désigne en droit un ensemble régi par des règles spéciales. *Universitas* désigne dans le langage juridique, les corporations en général, que les premiers commentateurs définissaient comme une « conjonction ou rassemblement en un seul corps d'une pluralité de personnes » (cit. par Kantorowicz 2000 : 861), ou comme « une collectivité dont les membres ont la volonté et la conscience de former une seule personne dans leur existence et leur action commune » (Quantin 1970 : 57). Le signifié du terme, en son sens juridique, est donc très vaste : au XIII<sup>e</sup> siècle, *universitas* désigne un groupe juridiquement constitué de personnes ayant quelque chose en commun, ne serait-ce que l'intention de se rassembler pour un but commun, et jouissant d'une reconnaissance officielle (Quantin 1970 : 41).

La naissance des universités est inséparable du grand mouvement associatif et communautaire du XIII<sup>e</sup> siècle. Les *universitates* se développent alors sous de multiples formes : communes, corporations de métiers, ghildes, etc. L'expansion du terme en Italie,

en France ou en Espagne témoigne notamment de l'aspiration à l'autonomie des communes. Ainsi l'Université, au sens moderne du terme, loin de constituer une exception, était une corporation parmi d'autres, une *universitas* parmi d'autres. Pourtant c'est l'Université qui a fini par confisquer à son profit le terme d'*universitas* au point d'apparaître, non comme une *universitas* parmi d'autres de rang égal, mais comme l'*universitas* par excellence, comme une corporation exceptionnelle régie par *la libertas scolastica*, plus théorique que réelle d'ailleurs.

A certains égards, l'histoire de l'université comme collectivité, commun ou collège (termes concurrents au Moyen Âge), est l'histoire d'un échec, comme celui d'ailleurs des communes. C'est l'échec d'un autogouvernement qui prenait forme alors et qui a été bloqué par les deux grands pouvoirs centralisés, l'Église et l'État, en lutte l'un contre l'autre mais qui se sont aussi disputés le contrôle de toutes les *universitates*, notamment les lieux d'études. L'Université est restée longtemps sous le contrôle des autorités religieuses pour tomber ensuite sous le contrôle politique de l'État. D'institutions religieuses, les universités comme les autres institutions scolaires entament dès la fin du Moyen Âge leur marche vers la nationalisation administrative et politique. L'histoire est complexe puisque sous l'effet des Lumières et des besoins de la science, les universités devenues institutions de l'État national vont garder une certaine distance avec le pouvoir politique ou chercher, comme en France, à regagner une certaine indépendance à la fin du XIXe siècle. Une indépendance qui restera fragile, incomplète, souvent remise en question au prétexte de l'adaptation aux contraintes de l'économie et de l'emploi, notamment à la fin du XXe siècle.

Ce à quoi nous assistons c'est à un nouvel âge de la dépendance de l'université vis-à-vis d'un pouvoir économique, dépendance menée et organisée par le pouvoir politique lui-même. « L'économie de la connaissance » est une régression des conquêtes fragiles de la liberté académique. Ne pouvant plus compter sur l'État néolibéral pour faire respecter son autonomie, l'université doit compter sur les enseignants-chercheurs et les étudiants pour la faire respecter. L'essentiel à retenir ici est que, dans ses débuts, l'université a été justement définie comme une collectivité poursuivant un but commun et mettant en commun des moyens et des compétences. Comme on le voit, nous ne sommes pas aussi loin qu'on pourrait le penser de l'idée moderne de commun, à condition bien sûr d'y ajouter une triple dimension : la liberté absolue de la recherche, la démocratie dans l'organisation et l'universalité d'un service public. C'est pourquoi il importe que nous réinventions sur de nouvelles bases la *communitas studiorum* et l'*universitas scientiarum* en gardant l'idée fondamentale selon laquelle l'université est un corps autonome formé par l'union de personnes guidées par la recherche de la connaissance.

## La liberté pour condition

L'université du commun est une institution qui a pour vocation spécifique de produire et d'enseigner des connaissances, selon des règles établies et respectées par tous et qui font prévaloir la valeur de vérité de la connaissance sur toute autre considération. Le premier devoir de l'université envers la société est de proposer des vérités provisoires, toujours possiblement remises en question par la discussion scientifique. L'université comme commun est régie par un principe de liberté, conforme à sa définition.

L'université rassemble des étudiants et des savants autour de ses deux fonctions indissociables de recherche et de formation, de production et d'acquisition des connaissances. La connaissance est l'unité de but des enseignants-chercheurs et des étudiants (Vico). L'étudiant doit être le plus tôt possible associé à la dynamique de la connaissance, c'est-à-dire à la pratique du questionnement critique propre à la recherche. Ce qui implique que la pédagogie soit guidée par la pratique de la co-interrogation critique des savoirs établis. Le cours d'université doit être une action collective à laquelle participent les étudiants et les enseignants. Dans son rapport « Sur l'organisation interne et externe des établissements scientifiques supérieurs à Berlin » (1809), Wilhelm von Humboldt refuse de réduire l'université à un cercle de savants : à ses yeux les étudiants font partie du corps universitaire au même titre que les enseignants.

Humboldt a posé la définition moderne de l'universitaire comme enseignant-chercheur réunissant en sa personne et son activité les deux tâches que l'*universitas* médiévale tenait soigneusement séparées : le développement et la production des savoirs, dévolu jadis aux académies, et leur diffusion sociale, jadis confiée aux *universités* proprement dites. Cette réforme est sous-tendue par une forte valorisation de la science et de la recherche. Car la particularité des établissements d'enseignement supérieur est de « toujours traiter la science comme un problème » et donc de « toujours continuer à chercher ».

On dit souvent que l'université doit « être au service de la société » ou encore qu'elle est un « service public d'intérêt général ». On l'entend souvent comme une fonction d'expertise, dans un sens technocratique. Or, la fonction principale de l'université au regard de la société est d'être un lieu actif de *réflexivité critique*. C'est le principal service qu'elle rend à la société. En d'autres termes, la règle interne qui préside au recrutement et à la promotion des universitaires est la portée critique de la connaissance eu égard à ce qui était jusque-là établi à la fois dans le corpus des savoirs et dans la société.

Cette double fonction définit le caractère spécifiquement universitaire de la formation des étudiants. Si l'université ne peut se désintéresser des « débouchés professionnels » des étudiants, dans une société où le salariat est largement majoritaire, elle ne peut se renier dans son principe. La dimension de formation professionnelle des études doit se nourrir des savoirs académiques et de la réflexivité critique, de telle sorte que les futurs

professionnels qui sont passés par l'université soient en mesure d'intégrer dans leur milieu de travail comme dans leur vie sociale ce qu'ils y ont appris, notamment en exerçant leur libre jugement de citoyens éclairés. L'université du commun renverse la proposition utilitariste selon laquelle l'université doit « s'ouvrir » au monde de l'entreprise. Dans une société démocratique, le champ de la production doit être de part en part alimentée par les qualités et capacités acquises par les étudiants.

L'université du commun est ainsi investie d'un rôle majeur qui est la préservation et l'extension de l'attitude critique vis-à-vis des pouvoirs de toutes sortes, y compris, en son sein, le pouvoir corporatiste. Cette attitude critique ne peut reposer que sur une éthique partagée, ordonnée à la valeur de vérité de la connaissance. Il en découle que non seulement l'université du commun est libre, mais que les enseignants-chercheurs comme les étudiants y sont libres. Pour le dire à la manière de Derrida, l'université comme commun est « sans condition ». C'est dire qu'elle n'est même pas soumise à la condition d'être « utile », si du moins l'utilité est définie par les pouvoirs extérieurs (Derrida 2001).

Cette liberté académique sans condition est la condition de la progression de la recherche. Les enseignements universitaires sont librement organisés, en étroite relation avec la recherche. La liberté d'organisation des cours n'est limitée que par les obligations pédagogiques de la progression raisonnée des apprentissages.

Cette liberté académique suppose que les enseignants-chercheurs, après une phase aussi courte que possible, aient un statut stable et protégé qui les rende indépendant de toute logique hétéronome. Le précarat qui permet toutes les formes de pression sur les enseignants et chercheurs, et les conduit à l'inhibition de leur liberté est contradictoire avec le principe du commun. L'autonomie de l'université visvis des pouvoirs politique et économique et le remplacement de la concurrence par la coopération modifie le travail universitaire, qui n'est pas soumis au temps du marché ni mutilé par le poids excessif du « travail invisible » de l'administration. La production de la connaissance a pour condition la liberté la plus complète dans l'usage du temps, condition de la créativité. La liberté académique veut dire libre usage de soi. Ce qui signifie également que les tâches de gestion sont prises en charge par les personnels administratifs compétents et en nombre suffisant.

### **Le bien commun dans l'université**

La connaissance y est considérée comme un « bien commun », c'est-à-dire conformément à la définition latine de *res communis*, de « chose inappropriable ». Elle n'est pas traitée comme une valeur économique, elle n'est plus considérée sous l'angle exclusif de sa contribution à la production économique. Elle est instituée dans l'université comme une ressource commune, comme un bien commun universel. Sa finalité est le « bien

commun des citoyens » selon la définition qu'en donnait Vico au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle n'est pas une somme d'unités appropriables soumises à des enclosures soit marchandes soit bureaucratiques. Nulle restriction ne doit en droit et en fait interdire à quiconque d'accéder aux savoirs et d'acquérir des connaissances nouvelles. L'accès aux savoirs et l'acquisition des connaissances est sans condition, ni de ressources ni de naissance, ni de diplômes. Cette acquisition n'est soumise qu'à la logique propre de progression dans l'ordre des difficultés d'apprentissage des savoirs.

Il s'ensuit que l'essentiel du financement de l'enseignement et de la recherche est assuré par la collectivité toute entière, étant donné que l'université du commun n'est pas autre chose qu'un service public gouverné démocratiquement et fruit d'une mise en commun de ressources provenant de la collectivité toute entière. Ce financement essentiellement pérenne et non pas principalement contractuelle est seul en mesure de laisser la maîtrise de la recherche aux chercheurs. L'évaluation sur le contenu et l'apport réel de la recherche doit être exclusivement menée par des pairs élus par le collège des spécialistes.

L'université du commun est financée par tous, est la maison de tous, elle est réellement universelle quant à sa destination sociale. L'université du commun est gratuite. Le financement vient d'une fiscalité progressive telle que les avantages personnels en termes de rémunération servent à la vie de la collectivité et contribuent à l'égalité d'accès aux savoirs. L'université est une institution ouverte à tous les publics, non une institution réservée à une élite privilégiée, ni même à une seule génération. Les règles de l'ouverture sociale de l'université permettent à tous de pouvoir acquérir des connaissances, de contribuer à les produire et à les diffuser dans la société. Cela implique notamment l'ouverture des cours et des formations aux salariés, aux retraités, à tous les individus qui le désirent<sup>4</sup>. Les cours doivent ainsi être ouverts aux personnes de tous les âges, désireuses d'apprendre à tout moment de la carrière professionnelle ou de l'existence, en fonction de leur seule capacité à suivre effectivement le cours compte tenu de leur niveau de connaissances. L'ouverture à tous ne signifie pas que chacun peut suivre toutes les formations, quel que soit son niveau de départ. La seule sélection admise concerne l'entrée dans des écoles et instituts professionnels ou dans les cursus de recherche de haut niveau, exigeant des prérequis scolaires élevés. Cette fonction de l'université est incompatible avec le développement d'un secteur de l'enseignement supérieur ultra-sélectif comme avec la lutte concurrentielle entre établissements pour se disputer les meilleurs étudiants.

L'égalité d'accès aux savoirs suppose que l'organisation des études et les méthodes pédagogiques sont subordonnées à l'objectif de l'égalisation concrète des conditions d'apprentissage, ce qui suppose un cadre matériel adéquat, un encadrement pédagogique suffisant et adapté au niveau des étudiants, un financement des études par un

---

<sup>4</sup> C'est aujourd'hui la règle de certaines institutions, parfois prestigieuses, comme le Collège de France par exemple.

système très développé de bourses, qui rende inutile le recours aux « petits boulots » pour les étudiants issus de milieux populaires.

### **Le principe de coopération**

La liberté ne veut pas dire l'isolement de chacun. Que ce soit sur le plan de la recherche ou sur celui de l'enseignement, le principe directeur de l'université est celui de la « mise en commun » ou de la coopération. La pression concurrentielle est remplacée par la seule émulation intellectuelle. On ne recherche pas seul, on n'apprend pas seul. Dans la recherche comme dans l'enseignement, les progressions sont collectives. Dans ce dernier cas, le travail en commun des étudiants est valorisé et encouragé à tous les niveaux.

Toute connaissance nouvelle est le résultat d'une production collective soumise à des règles d'accumulation, de transmission, de discussion, de validation. Le savoir est nécessairement « ouvert », ce qui ne veut pas dire sans règles, afin d'assurer la progression des connaissances. Les chercheurs mettent à disposition de tous les autres leurs travaux et utilisent les travaux des autres en toute liberté, sans frontières et sans clôtures d'aucune sorte, conformément au « communisme de la science » dont parlait Merton dans un texte fameux des années 40, et qui était à ses yeux la condition première de l'avancement des savoirs (Merton 1942). L'université du commun aide à la production de nouveaux « communs de la connaissance » par le moyen de la diffusion gratuite des ressources intellectuelles déposées sur des plateformes de ressources ouvertes de cours, d'archives d'articles, de conférences, ou dans des bibliothèques numériques etc.)

L'université comme commun est incompatible avec la fragmentation des disciplines et sous-disciplines, logique d'éclatement qui s'est renforcée avec la volonté d'adaptation à tout prix des formations aux débouchés professionnels. En un mot, elle est incompatible avec la « multiversité » théorisée par Clark Kerr, et qui annule l'idée humaniste de l'université au profit d'une juxtaposition d'écoles de formation professionnelle (Kerr 1967).

Elle doit réinventer l'idée d'université comme *Universitas scientiarum*, l'universalité des sciences, en réinstituant des champs disciplinaires et des blocs épistémiques larges et ouverts, qui permettent des échanges et des coopérations entre chercheurs. Cette insistance ou ce rappel de ce qui est commun entre les savoirs permet d'introduire dans toutes les formations, y compris les plus spécialisées, ce qui relève d'un esprit scientifique commun et d'une culture générale commune.

## **La démocratie institutionnelle**

L'université en tant qu'institution est un commun, régie par des règles démocratiques, dans laquelle les enseignants-chercheurs, les personnels non enseignants, les étudiants et les représentants des citoyens forment une communauté politique.

Les unités de recherche et les unités d'enseignement sont régies par le principe de collégialité des enseignants-chercheurs. Une collégialité instituée comme telle permet la discussion ouverte, la prise de décision collective, la nomination provisoire sur la base de la compétence scientifique de responsables pour une durée déterminée, dont le mandat reste sous le contrôle. Les étudiants, au moins les plus avancés dans la recherche, sont associés aux discussions et aux décisions collégiales.

Les différentes instances de gouvernement de l'université sont régies par les principes de la représentation démocratique des différents collèges (enseignants-chercheurs, étudiants, personnels administratifs). Les enseignants-chercheurs y ont une place centrale et une responsabilité éminente. L'équipe de direction est l'émanation des collèges d'électeurs et ne peut en aucun cas s'ériger en un pouvoir gestionnaire autonome, échappant au contrôle de la communauté politique universitaire. Les représentants des différents collèges aux instances de gouvernement de l'université restent sous le contrôle des représentés, auxquels ils doivent des comptes rendus réguliers de leurs mandats provisoires et révocables.

On sait les tendances oligarchiques de toute démocratie représentative. C'est pourquoi les décisions importantes sont toutes discutées en assemblées des collèges, de même que les comptes rendus de mandats, de sorte que les représentants des différents collèges sont tenus de suivre les orientations des assemblées. La participation de tous aux assemblées, lieux de l'autogouvernement de l'institution, y est non seulement encouragée mais institutionnellement érigée en obligation.

Cette communauté d'enseignants et d'étudiants autogérée est soumise aux principes généraux de l'enseignement public et aux lois en vigueur, obéissant en particulier aux règles égalitaires de distribution des financements publics. L'accès à tous de l'université est garantie par la loi. Des représentants des collectivités territoriales, des salariés, des administrations et des entreprises sont présents dans les instances de gouvernement de l'université pour y veiller.

Sur le plan international, la règle qui prévaut n'est pas la concurrence mais la coopération entre chercheurs et le libre accès aux ressources intellectuelles et scientifiques. La libre circulation des chercheurs entre les pays est de règle et fait l'objet d'un financement spécial. Cette mise en commun internationale est indispensable au moment où les problèmes qui se posent à l'humanité sont plus que jamais de dimension mondiale. La solidarité financière entre universités des pays riches et des pays pauvres est de règle. Elle doit s'exercer au moyen d'un fonds universitaire mondial chargé de la péréquation des moyens.

Chaque université s'intègre ainsi à un commun mondial de la connaissance, lequel sur le plan institutionnel prend la forme d'une fédération mondiale des universités, chargée d'organiser cette mise en commun des ressources et la libre circulation des chercheurs.

## Conclusion

La régulation néolibérale du champ de la connaissance ne peut qu'abîmer le « cœur » du métier, c'est-à-dire les valeurs collectives partagées qui donnent à chacun le sentiment que son travail et sa vie ont un sens qui dépasse les intérêts et les comforts personnels. Il n'y a pas d'autres possibilités aujourd'hui pour échapper à la dégradation de l'institution que l'insoumission des subjectivités universitaires. C'est d'elles que peuvent partir les impulsions et naître les expérimentations permettant d'inventer une autre université. On ne peut attendre simplement une transformation d'ensemble de la société avant de commencer à la changer. Il faut commencer à inscrire dans la réalité d'autres manières de produire des connaissances, d'autres pratiques d'enseignement, tournées vers un autre modèle d'université, que j'ai proposé d'appeler l'université comme commun ou l'université du commun. Mais il y a une autre dimension sur laquelle il faudrait réfléchir. Si l'université néolibérale devient peu à peu une réalité mondiale, la combattre suppose que les universitaires s'organisent sur le plan mondial aussi. La fédération mondiale des universités pourrait commencer à se profiler si se mettait en place une véritable internationale des enseignants et des chercheurs autour de l'idée que la connaissance, plus que jamais nécessaire pour affronter les énormes défis collectifs du XXI<sup>e</sup> siècle, est un bien commun mondial qui suppose non pas de grands et beaux discours mais une institution qui la fasse exister comme tel.

## BIBLIOGRAPHIE

- Cohen, G. (1967). *La grande clarté du Moyen Âge*. Paris : NRF.
- Dardot P., & Laval, C. (2014). *Commun, Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : La Découverte.
- Derrida, J. (2001). *L'Université sans condition*. Paris: Galilée.
- de Gaulejac, V. (2013). « Le triomphe de la rationalité instrumentale ». In *Le Snesup. Bulletin de information du syndical national de l'enseignement supérieur*. n°614.
- Hayek, F. (1945). "The use of Knowledge in Society". *The American Economic Review*. Vol. 35, n. 4., 519-530.
- Hess C., & Ostrom E. (2007). (eds). *Understanding Knowledge as a Commons, From Theory to practice*. Cambridge : The MIT Press.

- Insel, A. (2009). « Publish or Perish ! La soumission formelle de la connaissance au capital ». *Revue du Mauss*, n° 33.
- Kantorowicz, E. (2000). *Les deux corps du roi. Œuvres*. Paris : Gallimard.
- Kerr, C. (1967). *Métamorphose de l'université*. Paris : Les éditions ouvrières.
- Merton, R. (1942). « The Normative Structure of Science ». In *The Sociology of Science: Theoretical and Empirical Investigations*. Chicago and London : The University of Chicago Press.
- Michaud Quantin, P. (1970). *Universitas, expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*. Paris : Vrin.
- Musselin, C. (2017). *La grande course des universités*. Paris : Science Po les Presses.
- Piret, C., & Girès, J. (2018). « L'université : une fabrique de l'emploi néolibéral ? ». *Observatoire belge des inégalités*. 16 avril 2018. <https://inegalites.be/L-universite-une-fabrique-de-l?lang=fr>.